

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 18401 Numéro SIREN : 478 520 471 Nom ou dénomination : A.V.B.G.
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2019 sous le numéro de dépôt 70417

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 22-07-2019

N° DE DEPOT : 070417

N° GESTION : 2013B18401

N° SIREN : 478520471

DENOMINATION : A.V.B.G.

ADRESSE : 7 rue Bayen 75017 Paris

MILLESIME : 2018

AVBG

Numéro SIRET : 47852047100028

Code APE : 5610A

7 Rue Bayen
75017 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2018 au 31/12/2018

1Non

CB

KB

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Annexes 2019	5
PREAMBULE	5
REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	5
COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE	6
FONDS COMMERCIAL	6
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	7
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	9
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	10
AUTRES INFORMATIONS	11
DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE	12
COMPTE RENDU DES TRAVAUX	13
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	14
Attestation de Présentation	15

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	244 000		244 000	244 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 467	5 467		860	- 860
Autres immobilisations corporelles	23 663	11 717	11 946	13 421	- 1 475
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15 020		15 020	14 799	221
TOTAL (I)	288 150	17 184	270 966	273 080	- 2 114
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	5 288		5 288	2 780	2 508
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	989		989	1 046	- 57
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				400	- 400
. Organismes sociaux	1 865		1 865	2 532	- 667
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 726		3 726	4 422	- 696
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 595		3 595	1 389	2 206
. Autres	2 468		2 468	2 468	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	19 918		19 918	15 246	4 672
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	16 544		16 544	33	16 511
TOTAL (II)	54 392		54 392	30 315	24 077
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	342 541	17 184	325 357	303 395	21 962

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 45 000)	45 000	45 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	4 500	4 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	35 298		35 298
Report à nouveau		-20 156	20 156
Résultat de l'exercice	40 945	55 454	- 14 509
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	125 743	84 798	40 945
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	52 934	84 701	- 31 767
. Découverts, concours bancaires	3 300		3 300
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	89 431	87 909	1 522
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 188	18 686	19 502
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	8 557	12 044	- 3 487
. Organismes sociaux	4 741	6 957	- 2 216
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 376	978	398
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 087	7 322	- 6 235
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	199 614	218 597	- 18 983
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	325 357	303 395	21 962

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	320 639		320 639	318 410	2 229
Production vendue biens					0,70
Production vendue services					
Chiffres d'affaires Nets	320 639		320 639	318 410	2 229
					0,70
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			360	360	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			4 398	4 662	- 264
Autres produits			95	166	- 71
					-42,77
Total des produits d'exploitation (I)			325 492	323 238	2 254
					0,70
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			91 245	84 219	7 026
Variation de stock (marchandises)			-2 508	-30	- 2 478
					N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			101 013	99 509	1 504
					1,51
Impôts, taxes et versements assimilés			11 211	9 155	2 056
					22,46
Salaires et traitements			66 987	60 827	6 160
					10,13
Charges sociales			10 833	7 244	3 589
					49,54
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 306	3 485	- 179
					-5,14
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			18	56	- 38
					-67,86
Total des charges d'exploitation (II)			282 106	264 466	17 640
					6,67
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			43 387	58 772	- 15 385
					-26,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			1 741	2 519	- 778
					-30,89
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			1 741	2 519	- 778
					-30,89
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 741	-2 519	778
					30,89
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			41 645	56 253	- 14 608
					-25,97

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 011	- 3 011	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		3 011	- 3 011	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	700	3 810	- 3 110	-81,63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	700	3 810	- 3 110	-81,63
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-700	-798	98	12,28
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	325 492	326 249	- 757	-0,23
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	284 547	270 795	13 752	5,08
RESULTAT NET	40 945	55 454	- 14 509	-26,16
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 325 357,36 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 40 945,48 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/06/2019 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- et de reconstitution de leur fonds de roulement (100 %)

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

Annexes 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 244 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	244 000		244 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	244 000		244 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 288 150 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	244 000			244 000
Immobilisations corporelles	28 159	13 082	12 110	29 130
Immobilisations financières	14 799	220		15 020
TOTAL	286 958	13 302	12 110	288 150

Amortissements et provisions d'actif = 17 184 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 878	3 306		17 184
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	13 878	3 306		17 184

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	244 000	0	244 000	Non amortiss.
Materiel et outillage	5 467	5 467	0	Non amortiss.
Agencements divers	18 643	8 912	9 732	10 ans
Materiel de bureau & informatique	2 078	1 318	760	5 ans
Mobilier	2 822	1 488	1 334	10 ans
Consignation	120	0	120	Non amortiss.
TOTAL	273 130	17 184	255 946	

Etat des créances = 44 206 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	15 020		15 020
Actif circulant & charges d'avance	29 186	29 186	
TOTAL	44 206	29 186	15 020

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 468 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 468
Disponibilités	
TOTAL	2 468

Charges constatées d'avance = 16 544 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 45 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	450	100,00	45 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	450	100,00	45 000

Etat des dettes = 199 614 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	56 234	35 905	20 329	
Dettes financières diverses	89 431	89 431		
Fournisseurs	38 188	38 188		
Dettes fiscales & sociales	15 762	15 762		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	199 614	179 285	20 329	

Charges à payer par postes du bilan = 3 494 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	76
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	3 418
Autres dettes	
TOTAL	3 494

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 320 639 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	320 639	100,00 %
TOTAL	320 639	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes 2019 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	0

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 468 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits a recevoir(448700)	2 468
TOTAL	2 468

Charges constatées d'avance = 16 544 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	16 544
TOTAL	16 544

Charges à payer = 3 494 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus sur emprunt(168840)	76
TOTAL	76

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges payes(428200)	2 424
Charges sur congés payés(438200)	739
Autres charges à payer(448600)	255
TOTAL	3 418

Annexes 2019 (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet C.R.S., inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AVBG,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2018 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	325 357
Chiffre d'affaires hors taxes	320 639
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	40 945

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour C.R.S.
Fait à PARIS le 17/06/2019

Annexes 2019 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
b) Nombre d'actions émises	450	450	450	450	450
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	320 639	318 410	265 620	282 786	266 106
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	44 251	58 939	-13	-25 097	-74 208
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	44 251	58 939	-13	-25 097	-74 208
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	40 945	55 454	-3 302	-29 811	-80 171
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	98	131	-0	-56	-165
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	91	123	-7	-66	-178
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	3				
b) Montant de la masse salariale	66 987	60 827	77 881	97 788	107 130
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	10 833	7 244	12 664	23 262	35 189

Attestation de Présentation

ATTESTATION ☒ Oui

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AVBG pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 15 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	325 357,36 Euros
chiffre d'affaires	320 639,13 Euros
résultat net comptable	40 945,48 Euros

Fait à PARIS
Le 17/06/2019

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet CONSEIL REVISION SOLUTIONS



AVBG

S.A.R.L. au capital de 45 000,00 Euros

Siège social : 7 Rue Bayen
75017 PARIS

R.C.S : B 478 520 471

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/05/2019**

Le 27/05/2019,
à 15 Heures,

Mademoiselle Amélie BOULENGER, détenant 45 parts sociales,
Mademoiselle Valérie BOULENGER, détenant 405 parts sociales,

associés de la société **AVBG**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Mademoiselle Amélie BOULENGER, préside la séance en qualité d'Associé

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et affectation des résultats,

- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 40 945,48** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 40 945,48** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **40 945,48** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 40 945,48 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VB

VB

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

 